

Cinquante-quatrième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le mardi 1^{er} juin 2021 (13 h 30), **exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part :**

Présences

M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Réal Fortin	MRC d'Arthabaska
M. Mario Nolin	MRC d'Arthabaska
M. Jocelyn Dion	MRC des Sources
M. René Lachance	MRC des Sources

Également présents

M. Georges-André Gagné	Directeur général, Val-des-Sources
Mme Anouk Wilsey	Directrice générale, Saint-Rémi-de-Tingwick
Mme Chantale Ramsey	Directrice générale, Tingwick
Mme Pascale Désilets	MRC d'Arthabaska
Mme Céline P. Langlois	Représentante, Tingwick
M. David Vincent	Préfet suppléant MRC d'Arthabaska
M. Michel Gouin	Association des résidents Trois-Lacs
M. André Beaudry	Association des résidents Trois-Lacs
M. Claude Tremblay	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédéric Marcotte	Directeur général et secrétaire-trésorier, MRC des Sources
M. Philippe LeBel	Directeur de l'aménagement, MRC des Sources
Mme Virginie Dupont	Adjointe à la direction, MRC des Sources
Mme Josée Laflamme	Représentante de la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Quatre (4) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L'assemblée est ouverte à 13 h 30.

2021-06-0663
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. René Lachance, appuyé par M. Réal Fortin.

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée.

2021-06-0664
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 mars 2021

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 30 mars 2021, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. René Lachance.

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2021-06-0665
ÉTATS FINANCIERS 2020

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2020 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., représentée par Mme Josée Laflamme;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par Mme Josée Laflamme des états financiers à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion, appuyé par M. Réal Fortin.

QUE le rapport financier pour l'année 2020 et le rapport du vérificateur de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soient et sont approuvés.

Adoptée.

2021-06-0666
CONTRAT SUR INVITATION – ADJUDICATION À L'ORGANISME
RAPPEL POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ARRACHAGE ET
L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE LUTTE AU MYRIOPHYLLE À ÉPIS

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-0658 faisant état de l'appel d'offres pour l'accompagnement dans l'arrachage de myriophylle à épis et l'élaboration d'un plan de lutte au myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs est soumise à la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q, chapitre C-65.1] concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs a procédé à l'appel d'offres sur invitation le 14 avril 2021, et a reçu une seule soumission en date du 30 avril 2021, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix de soumission</u>
RAPPEL	41 781,00 \$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT que la proposition de l'offre de service du RAPPEL inclut la gestion du projet d'arrachage, l'arrachage manuel du myriophylle à épis, la formation des plongeurs bénévoles et la mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épis et l'élaboration d'une stratégie de lutte tels que demandé dans le document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. René Lachance et appuyé par M. Mario Nolin.

QUE la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs accepte la soumission pour l'accompagnement dans l'arrachage de myriophylle à épis et l'élaboration d'un plan de lutte au myriophylle à épis offerte par le RAPPEL au montant de 43 870,05 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

Monsieur Mario Nolin demande si le montant indiqué dans la soumission sera à payer pour trois ans. Monsieur Hugues Grimard confirme que le montant n'est seulement à payer que pour l'année 2021.

2021-06-0667

**CONTRAT GRÉ-A-GRÉ - ADJUDICATION À L'ENTREPRISE OZERO
SOLUTIONS : STATION DE LAVAGE MOBILE**

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la 52^e assemblée s'étant déroulée le jeudi 11 février 2021 faisant état du projet de location de station lavage mobile d'Ozéro Solutions;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs est soumise au Règlement 007-2021 Règlement de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de location d'une station de lavage externe et interne mobile pour les embarcations nautiques;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de l'entreprise Ozéro Solutions reçue le 12 avril 2021 pour la location d'une station de lavage externe et interne mobile pour embarcations nautiques du 1^{er} juin au 31 août 2021 au montant de 9 500,00 \$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin et appuyé par M. René Lachance.

QUE la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs accepte la soumission de location d'une station de lavage externe et interne mobile pour les embarcations nautiques de l'entreprise Ozéro Solutions au montant de 9 975,00 \$, incluant les taxes.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-06-0668

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion, appuyé par M. René Lachance.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2021 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2021-06-0669

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin.

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2021 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2021-06-0670**LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} AU 31 MARS 2021 ET DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion, appuyé par M. Réal Fortin.

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à les payer :

- 1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021: numéros 202100004 et 202100006 pour un montant total de 3 475,02 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil;
- 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021: numéros 202100007 et 202100008 pour un montant total de 1 572,80 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2021-06-0671
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. René Lachance propose la levée de l'assemblée à 13 h 42.

Adoptée.

M. Hugues Grimard
Président

M. Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier